



Nations Unies

Conseil de sécurité

CS/9990

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

6363^e séance – matin et après-midi

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DÉBAT DES POURPARLERS INDIRECTS AU MOYEN-ORIENT ET DE L'ALLÈGEMENT DU BLOCUS DE LA BANDE DE GAZA

Les expulsions de Palestiniens et l'implantation de colonies de peuplement à Jérusalem-Est sont jugées incompatibles avec l'établissement de la confiance entre les parties

Les pourparlers indirects israélo-palestiniens lancés, il y a quelques semaines, et l'annonce par Israël d'un allègement du blocus de Gaza ont été au centre de l'examen mensuel de la question du Moyen-Orient par le Conseil de sécurité, examen suivi pour la première fois depuis avril d'un débat public. Ces deux mesures ont été considérées comme des progrès toutefois encore insuffisants, alors que les deux parties ont été accusées de continuer à agir en violation du droit international. L'implantation de colonies de peuplement par Israël, en particulier à Jérusalem-Est, a été unanimement dénoncée comme étant incompatible avec l'établissement de la confiance entre les parties, voire comme une provocation.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, a rappelé que six séries de pourparlers indirects avaient déjà été facilitées depuis le mois de mai par l'Envoyé américain, M. George Mitchell. Il a jugé ces efforts essentiels pour mettre fin à l'occupation et au conflit israélo-palestinien et pour résoudre toutes les questions cruciales entre les parties, et a rappelé que l'objectif commun du Quatuor est d'obtenir des parties qu'elles engagent dès que possible des négociations directes.

Lors du débat, les orateurs se sont félicités des pourparlers indirects tout en notant les limites de ces pourparlers. La représentante des États-Unis a ainsi affirmé que ces pourparlers indirects avaient permis de combler une partie du fossé entre Israéliens et Palestiniens. Mais elle a précisé aussitôt que la paix ne sera possible à terme que grâce à des négociations directes menées de bonne foi et visant la création de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

C'est la bonne foi d'Israël que l'Observateur permanent de la Palestine a mise en cause dans son discours. Il a ainsi accusé Israël d'avoir adopté depuis 20 ans une « attitude destructrice » et de sabotage du processus de paix, faite « d'intransigeance et de ruses arrogantes visant à contourner ses obligations », ainsi que d'agressions choquantes et de politiques illégales qui causent de grandes souffrances à la population palestinienne civile et nuisent à la continuité et à l'intégrité du Territoire palestinien occupé. M. Mansour a notamment dénoncé les expulsions de Palestiniens de Jérusalem-Est et la destruction de leurs maisons, ainsi que la judaïsation de cette partie de la ville. Lors du débat, les représentants ont manifesté une réprobation unanime face à cette politique. Si certains orateurs, comme la représentante des États-Unis, ont simplement lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent, d'autres ont été plus fermes: le représentant de la Fédération Russie a ainsi jugé inadmissible l'annonce par Israël de la construction de nouveaux logements à Jérusalem-Est, alors que son homologue de la France qualifiait les expulsions de « provocations ». Les représentants du Royaume-Uni et de la Suisse ont, quant à eux, demandé à Israël de reconduire, pour une durée indéterminée, son moratoire sur l'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie, lequel arrive bientôt à expiration.

La représentante d'Israël a, pour sa part, accusé le Hezbollah de continuer à violer l'embargo sur les armes et de lancer des roquettes contre des villages israéliens. Elle a ajouté que des opérations comme celles de la prétendue « flottille de la paix » ne facilitaient pas les efforts de paix, alors que chacun connaît les procédures à suivre pour fournir l'aide humanitaire à Gaza. Elle a souhaité l'organisation sans tarder de négociations directes avec les Palestiniens mais a averti que, pour arriver à un règlement durable du conflit, la reconnaissance d'un État palestinien en tant qu'État nation pour le peuple palestinien exigeait en contrepartie la reconnaissance de l'État d'Israël en tant qu'État nation du peuple juif. En outre, a-t-elle ajouté, « la paix ne se limite pas à la signature d'un document, c'est un ensemble de valeurs qui permettent à nous tous, Israéliens comme Palestiniens, de vivre dans la sécurité et dans l'espoir ».

Dans son exposé, M. Pascoe s'est également félicité des mesures annoncées par Israël pour alléger le blocus de Gaza. Précisant que les Nations Unies et le Quatuor suivent de près leur mise en œuvre effective, il a constaté que les mesures avaient entraîné une forte augmentation des importations à Gaza et a souhaité que les mesures soient encore renforcées afin d'améliorer les conditions de vie de la population civile, qui restent déplorables. La représentante d'Israël a affirmé que son gouvernement autorisait désormais l'entrée à Gaza de toute marchandise, à l'exception des armes ou de produits servant à des fins militaires.

Les délégations ont salué cet allègement. Plusieurs représentants de pays européens ont fait remarquer que la crise provoquée par l'assaut israélien contre la flottille humanitaire se dirigeant vers Gaza le 31 mai dernier avait démontré que le blocus était non seulement cruel, mais aussi intenable et contre-productif. Le chef par intérim de la délégation de l'Union européenne a souhaité que le volume des importations puisse augmenter encore, mais aussi que les mesures soient prises pour faciliter les exportations, les mouvements de personnes et la sécurité. Pour l'Union européenne, l'objectif reste la pleine application de la résolution 1860 du 8 janvier 2008, qui appelle à la distribution sans entrave, dans la bande de Gaza, de l'aide humanitaire, ainsi que de l'accord de 2005 sur la circulation et l'accès à Gaza. La représentante de la Suisse a rappelé que son pays avait esquissé un mécanisme d'accès viable, prévisible et régulier à Gaza qui respecte les besoins de sécurité d'Israël. Plusieurs représentants sont également revenus sur la création d'une commission chargée d'enquêter sur l'incident du 31 mai dernier, telle qu'envisagée dans la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 1^{er} juin. Le représentant de la Fédération de Russie a dit attendre des informations supplémentaires de la part des Nations Unies et d'Israël concernant l'avancement de l'enquête sur l'incident. La représentante des États-Unis a estimé qu'Israël avait les moyens de mener une enquête sérieuse et crédible qui respecte les critères de rapidité et d'impartialité, et a ajouté que son pays attendra les résultats de cette enquête avant de tirer toute autre conclusion. Mais, pour le représentant du Mexique, les commissions d'enquête que les parties concernées ont le devoir de mettre en place ne sauraient se substituer à une commission d'enquête internationale établie selon les critères fixés par le Conseil de sécurité. Il a donc invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour créer une commission qui réponde aux conditions fixées par le Conseil.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Déclarations

M. B. LYNN PASCOE, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, a déclaré que les efforts menés dans le cadre des négociations visant une solution de deux États sont essentiels pour mettre fin à l'occupation de 1967 et au conflit israélo-palestinien et pour résoudre toutes les questions cruciales entre les parties. Relevant que six séries de pourparlers indirects ont déjà été facilitées par l'Envoyé américain, M. George Mitchell, il a rappelé que l'objectif commun du Quatuor est d'arriver dès que possible à amener les parties à engager des négociations directes, qui seront facilitées par les États-Unis. Il a noté à cet égard que le Comité de suivi de la Ligue des États arabes se réunira le 29 juillet. Les parties, a-t-il dit, ne doivent pas manquer cette occasion pour progresser vers des négociations directes.

Le 20 juin, le Gouvernement israélien a annoncé que des mesures avaient été prises pour alléger le bouclage de Gaza, a rappelé M. Pascoe, précisant que les Nations Unies et le Quatuor suivent de près la mise en œuvre de ces mesures. Il a aussi noté que, le 5 juillet, le Gouvernement a décidé d'étendre la liste

des produits autorisés à Gaza. Le matériel à double usage continue à faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle pour des projets autorisés par l'Autorité palestinienne et mis en œuvre par la communauté internationale. Depuis l'annonce de ces nouvelles mesures, le volume des biens importés à Gaza a beaucoup augmenté, a-t-il indiqué. M. Pascoe a espéré que ces mesures pourront être renforcées afin d'améliorer les conditions déplorables dans la bande de Gaza, appelant Israël à autoriser les exportations et les déplacements de personnes.

La production à Gaza s'est sensiblement réduite en raison des problèmes d'électricité, a fait remarquer M. Pascoe, qui a indiqué par ailleurs que le point de contrôle de Rafah entre Gaza et l'Égypte est resté ouvert depuis le 2 juin. Il a noté que l'Égypte continuait ses efforts pour lutter contre la contrebande. M. Pascoe s'est réjoui qu'un accord ait été conclu avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient pour permettre à la cargaison des navires turcs du convoi du 31 mai d'atteindre les bénéficiaires à Gaza. Il y a eu un accord semblable concernant le navire *Rachel Corrie*, a-t-il ajouté. Le navire parrainé par la Libye pour livrer une aide à Gaza est arrivé à bon port en Égypte, a-t-il indiqué, précisant qu'un accord avec le Gouvernement égyptien avait permis le transfert de la cargaison à Gaza.

M. Pascoe a ensuite rappelé que le Gouvernement israélien a lancé une enquête sur l'incident du 31 mai et que la Commission militaire d'enquête dirigée par le Conseiller pour la sécurité nationale a publié son rapport. Il a aussi rappelé que le Secrétaire général a demandé une enquête approfondie prompte, transparente, crédible et impartiale, dans le respect des normes internationales, expliquant que M. Ban est toujours en contact avec les parties pour arriver à un accord sur sa proposition d'experts internationaux qui se baseraient sur les enquêtes nationales.

Soulignant que le soldat Gilad Shalit en est à sa cinquième année de captivité, M. Pascoe a demandé sa libération immédiate et jugé inacceptable l'absence d'accès humanitaire à ce soldat israélien. Notant que 9 000 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes, il a demandé que des mesures soient prises pour assurer leur libération et de parvenir à un accord sur un échange de prisonniers. M. Pascoe a ensuite noté l'absence de progrès dans le processus de réconciliation entre Palestiniens sur la base de la proposition égyptienne, indiquant soutenir la réunification de Gaza et de la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne.

Le Secrétaire général a condamné l'attaque perpétrée le 28 juin contre un camp d'enfants de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a rappelé M. Pascoe, soulignant l'importance de faire respecter les opérations des Nations Unies sur le terrain. Il s'est dit préoccupé par les arrestations politiques annoncées par les autorités de facto du Hamas.

Pendant la période considérée, les groupes palestiniens ont tiré 41 roquettes et mortiers sur le sud d'Israël, mais aucune victime n'a été signalée. Dans le même temps, les Forces de défense israéliennes ont mené six raids aériens et 21 incursions, tuant 4 Gazaouis et en blessant 23 autres, a indiqué M. Pascoe. « Nous continuons de suivre de près la situation à Jérusalem, a-t-il poursuivi, signalant le procès intenté à quatre parlementaires résidant à Jérusalem et affiliés au Hamas, qui risquent d'être expulsés de leur ville natale. La municipalité d'Israël a approuvé la construction de 32 logements et procédé à la destruction de 6 structures palestiniennes à Jérusalem-Est, a également relevé M. Pascoe, rappelant que la communauté internationale ne reconnaît pas l'annexion de cette zone.

Le Secrétaire général adjoint a ensuite demandé que le moratoire de 10 mois concernant la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie soit prorogé. Il a réitéré l'appel lancé par le Quatuor le 19 mars à Moscou pour que les parties s'acquittent de leurs obligations en vertu de la Feuille de route et du droit international. Il a rappelé que le mur construit en marge de la ligne verte contre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) continue de créer de sérieuses entraves pour les déplacements des Palestiniens en Cisjordanie. M. Pascoe a aussi dénombré 376 incursions des forces israéliennes en Cisjordanie, qui ont causé 74 blessés chez les Palestiniens et 322 arrestations, ainsi que

11 blessés parmi les membres des Forces de sécurité israéliennes. En outre, 21 altercations violentes ont opposé colons israéliens et Palestiniens en Cisjordanie.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, M. Pascoe a signalé que des officiers israéliens ont mené une opération de saisie, au cours de laquelle 40 civils auraient été intoxiqués par le gaz lacrymogène.

Pour ce qui est du Liban, la situation reste stable, a indiqué M. Pascoe, qui a toutefois noté que les violations de l'espace aérien par Israël se sont poursuivies. Les Nations Unies ont axé leurs efforts sur la nécessité de lever les restrictions à l'accès du camp de Nahr al-Bared, a-t-il assuré, avant de demander aux bailleurs de fonds de continuer à assister financièrement l'UNRWA.

M. RIYAD MANSOUR (Observateur permanent de la Palestine) a dit regretter de ne pas pouvoir faire état au Conseil de sécurité de progrès dans les pourparlers indirects menés sous les auspices des États-Unis, ni d'améliorations sur le terrain. Au contraire, la situation reste précaire et c'est pourquoi, il faut prendre immédiatement des mesures pour redresser la situation, faute de quoi l'occasion de parvenir à la paix sera perdue. L'alternative est de laisser les tensions s'exacerber et d'encourager un nouveau cycle de violence qui, a-t-il prévenu, provoquera de nouvelles souffrances et menacera plus encore les possibilités de parvenir à une solution pacifique et durable.

Il peut sembler étrange à certains que la situation reste précaire malgré les efforts internationaux et régionaux, a poursuivi M. Mansour, qui a rappelé que les pourparlers indirects étaient soutenus par l'Autorité palestinienne, par les pays arabes et par la communauté internationale, en tant que moyen de réduire le fossé entre les deux parties. Ces efforts sont freinés, a-t-il dit, en raison du refus d'Israël de satisfaire à ses obligations juridiques et ses engagements en vertu de la Feuille de route, notamment celui de cesser toute activité de colonisation, y compris la prétendue « croissance naturelle ». « Nous sommes tous conscients qu'il s'agit là d'obstacles majeurs à la paix, a ajouté M. Mansour, qui a rappelé que la fin de la colonisation était essentielle pour parvenir à une solution de deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Pour l'Observateur permanent, les pourparlers indirects doivent permettre de réaffirmer les principes fondamentaux et les termes de références agréés du processus de paix, ainsi que les obligations acceptées par chacun, y compris dans le cadre du Processus d'Annapolis. Il existe un large consensus sur ces termes de référence, y compris au sein des pays arabes, qui restent attachés à l'Initiative de paix arabe, a affirmé M. Mansour, qui a accusé Israël de rejeter ces termes de référence, de renier ses engagements et de mener des politiques qui les sapent.

M. Mansour a affirmé que l'Autorité palestinienne s'était engagée dans les pourparlers indirects de bonne foi, ajoutant que ce n'était pas le cas d'Israël, qu'il a accusé de constamment remettre en cause les discussions par des actions illégales et violentes. Il a accusé Israël d'avoir adopté depuis 20 ans une attitude destructrice et de sabotage du processus de paix, faite d'intransigeance et de ruses arrogantes visant à contourner ses obligations, ainsi que d'agressions choquantes et de politiques illégales qui causent de grandes souffrances à la population palestinienne civile et nuisent à la continuité et à l'intégrité du Territoire palestinien occupé.

L'Observateur permanent a répété qu'il existait un énorme fossé entre les propos d'Israël et ses actes, qui tous vont à l'encontre de la paix. Il a rappelé que, depuis deux mois que les pourparlers indirects ont commencé, Israël a poursuivi la colonisation et la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem et autour de la ville, malgré les appels constants de la communauté internationale en faveur d'un moratoire, et a continué d'imposer un blocus punitif à Gaza et de s'opposer à tout effort pour le lever, autoriser la libre circulation des personnes et permettre ainsi de lancer le processus de reconstruction. Il a également fait état de 900 incursions israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza durant cette période, ainsi que de 6 civils palestiniens tués, 120 blessés et plus de 380 arrestations. Il a aussi rappelé que les destructions de logements palestiniens à Jérusalem-Est se poursuivent, et affirmé

que des menaces sont proférées contre tout navire qui tenterait de briser le blocus, malgré les conséquences dévastatrices de l'assaut sanglant contre la flottille humanitaire pour Gaza.

Malgré tous ses prétendus engagements en faveur de la paix, Israël n'a jamais cessé, même temporairement, ces actions, a poursuivi M. Mansour, qui a estimé que tout ce qui s'est passé depuis deux mois est l'« exacte antithèse » de ce qui est nécessaire pour parvenir à un accord de paix à deux États, dans le respect des frontières de 1967 et dont les paramètres, a-t-il répété, sont connus de tous et appuyés par la communauté internationale.

Rappelant que la solution au conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, est devant tous depuis des décennies, l'Observateur permanent a rappelé que la communauté internationale semble pourtant une fois encore incapable d'agir collectivement et de façon juste pour résoudre le conflit. Les mesures visant la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité ne sont toujours pas prises et l'impunité d'Israël persiste. M. Mansour a demandé au Conseil d'assumer ses responsabilités pour mettre fin à la brutale occupation israélienne, qui nie les droits inaliénables du peuple palestinien et son droit à vivre librement et dans la dignité dans son propre État. Il a appelé la communauté internationale, et principalement le Conseil et le Quatuor, à cesser sa politique d'apaisement à l'égard d'Israël, et à réellement envisager les mesures de contraintes à prendre pour contraindre Israël à respecter des obligations légales et sauver la solution de deux États dans le cadre d'un calendrier accéléré. L'Observateur permanent a conclu en affirmant que l'Autorité palestinienne restait pleinement engagée en faveur de la paix.

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) a appelé à organiser sans tarder des négociations directes avec les Palestiniens. « Nos partenaires et nos voisins ont un rôle essentiel à jouer sur cette voie et ne doivent pas écouter une seule version de l'histoire », a-t-elle souligné, en s'étonnant du silence de la communauté internationale face aux actes commis par les Palestiniens. Elle a ensuite salué le travail important qu'effectue le Sénateur américain George Mitchell en vue de parvenir à une solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Malgré ces progrès, des militants, sous prétexte de livrer du matériel humanitaire, ont soutenu les forces terroristes de la région, en particulier dans la bande de Gaza qui est contrôlée par le Hamas, a-t-elle fait remarquer. Ces militants savent parfaitement quelles sont les voies internationalement reconnues pour acheminer l'aide à Gaza, mais ils ne cherchent que la confrontation et la violence, pour faire la une des journaux, a-t-elle estimé. Des opérations comme celles menées par la flottille ne facilitent pas les efforts de paix, a-t-elle ajouté.

Au Liban, a poursuivi l'Ambassadeur Shalev, le Hezbollah, « organisation terroriste » continue de renforcer ses infrastructures militaires au sein de la population civile, avec des transferts d'armes sophistiquées venant de la Syrie et de l'Iran. Le Hezbollah continue de violer l'embargo sur les armes et de lancer des roquettes contre des villages, en violation flagrante du droit international, a-t-elle dénoncé. Elle a rappelé par ailleurs les confrontations récentes du Hezbollah avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, en violation flagrante de la résolution 1701 du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité ne peut passer sous silence ces provocations, a-t-elle déclaré, insistant sur la nécessité de désarmer et de démanteler cette « organisation terroriste ». Israël est constamment menacé par les tirs de roquettes lancées par le Hamas et le Hezbollah, a rappelé la représentante, qui s'est dite également préoccupée par la menace que pose l'Iran en développant son programme nucléaire.

Concernant le « blocus de Gaza », Mme Shalev a fait valoir que les mesures prises par son gouvernement autorisent désormais l'entrée de tout bien autre que des armes. Elle a aussi expliqué que, pour arriver à un règlement durable du conflit, il faut parvenir à une reconnaissance mutuelle. La reconnaissance d'un État palestinien en tant qu'État nation pour le peuple palestinien exige également la reconnaissance de l'État d'Israël en tant qu'État nation du peuple juif, a-t-elle rappelé. Ce n'est que par cette reconnaissance mutuelle qu'on pourra prendre des décisions audacieuses et établir un dialogue direct sans intermédiaire, a-t-elle insisté. Avant de conclure, Mme Shalev s'est dite très préoccupée par le fait que Gilad Shalit soit privé de ses droits fondamentaux depuis plus de quatre ans et a demandé sa libération rapide. La paix ne se limite pas à la signature d'un document, a-t-elle fait remarquer, mais c'est un

ensemble de valeurs qui permettent à nous tous, Israéliens comme Palestiniens, de vivre dans la sécurité et dans l'espoir.

Mme BROOKE D. ANDERSON (États-Unis) a déclaré que les pourparlers indirects avaient permis de combler une partie du fossé entre Israéliens et Palestiniens. Il est possible de progresser en faveur de la paix au Moyen-Orient, a-t-elle estimé. Cette paix ne pourra être réalisée que par le biais de pourparlers directs menés de bonne foi en vue de parvenir à la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, a-t-elle cependant précisé.

Les États-Unis se félicitent de la nouvelle politique annoncée par le Gouvernement israélien en faveur de Gaza. La circulation de marchandises vers Gaza va s'améliorer, a affirmé la représentante, qui a estimé qu'il y avait déjà eu des progrès concrets. Il faut aussi empêcher l'entrée d'armes destinées au Hamas afin de respecter les exigences de sécurité légitimes d'Israël, a-t-elle ajouté. La contrebande d'armes par le Hamas sape la sécurité et la prospérité du peuple palestinien comme des Israéliens, a-t-elle ajouté. La représentante a, en outre, demandé la libération du soldat Gilad Shalit.

Concernant l'assaut israélien contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza, la représentante a rappelé la position exprimée par le Conseil de sécurité le 31 mai dernier. Tout en demandant à l'ensemble des parties d'agir de manière responsable, elle a estimé qu'Israël avait le droit d'ouvrir une enquête sur les événements. Ajoutant qu'Israël avait les moyens de mener une enquête sérieuse et crédible qui respecte les critères de rapidité et d'impartialité, elle a déclaré que les États-Unis attendront les résultats de cette enquête avant de tirer toute autre conclusion. La représentante a par ailleurs demandé aux parties de s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait préjuger du statut futur de Jérusalem-Est. Elle a aussi demandé la libération du soldat Gilad Shahid. Avant de conclure, elle a rappelé que les États-Unis soutiennent pleinement le mandat et l'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

M. YUKIO TAKASU (Japon) a appuyé les efforts déployés par les États-Unis pour reprendre les pourparlers indirects afin d'encourager les parties de s'engager dans des négociations directes. Il a émis l'espoir que les parties parviendront à réaliser la solution de deux États vivant côte à côte. Les deux parties doivent honorer leurs engagements et promesses en vertu de la Feuille de route, a-t-il souligné. Il a réitéré son appel pour qu'Israël gèle ses activités liées à l'implantation de colonies de peuplement, y compris à Jérusalem-Est. Il a regretté qu'Israël ait entrepris des constructions dans cette zone. De même, le représentant du Japon a demandé à l'Autorité palestinienne de mettre fin à toute violence dirigée contre Israël. Les deux parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de prendre des mesures qui sapent la confiance, a-t-il souligné. Pour ce qui est de Gaza, il a appelé à la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à engager une enquête, conformément aux critères établis par le Conseil. Il a aussi appuyé les efforts menés par la communauté internationale pour faire face à l'incident de la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai dernier. Le Japon souhaite aider les parties à atteindre une paix juste et durable au Moyen-Orient, a-t-il assuré avant de conclure.

Mme MIRSADA ČOLAKOVIĆ (Bosnie-Herzégovine) a estimé que pour surmonter les obstacles à la paix, les parties israélienne et palestinienne doivent honorer leurs obligations et démontrer leur volonté de créer les conditions propices à la reprise de négociations. La représentante a qualifié d'illégales, en vertu du droit international et de la Feuille de route, la politique de peuplement israélienne, les démolitions de maisons et les évictions dans le Territoire palestinien occupé. Ces activités sont un obstacle majeur à la paix car elles préjugent de l'issue des négociations sur le statut final et menacent la réalisation de la solution de deux États, a-t-elle déclaré. La représentante a ainsi jugé essentiel qu'Israël mette fin aux activités d'implantation de colonies de peuplement à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie et démantèle tous les points de passage dressés depuis 2001. « Nous condamnons la destruction de camps d'été pour enfants palestiniens dans la bande de Gaza, a-t-elle ajouté, avant d'appeler le Hamas à autoriser sans condition l'accès du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) vers les populations dans le besoin et à cesser de s'immiscer dans les travaux des ONG et des institutions de l'ONU présentes dans la zone. En conclusion, la représentante a réaffirmé que son pays appuyait la demande visant à lancer une

enquête impartiale, transparente et crédible sur l'incident concernant la flottille humanitaire survenu au large des côtes de Gaza, le 31 mai dernier.

Mme CAROLINE ZIADE (Liban) a condamné l'assaut israélien contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza qu'elle a qualifié d'« acte de piraterie », comme un acte de piraterie l'assaut israélien contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza, ajoutant qu'il aurait pu être évité si Israël avait répondu à l'appel de la communauté internationale en faveur de la levée du blocus de la bande de Gaza. La représentante a demandé que le Secrétaire général ouvre une enquête urgente sur les mesures prises par les Israéliens, comme l'indiquait le Conseil de sécurité dans sa déclaration du 1^{er} juin, afin de déterminer les responsabilités dans cet assaut, de punir les auteurs de ces crimes et d'offrir une réparation aux victimes. Elle a rejeté l'enquête unilatérale israélienne, qu'elle a jugée non crédible, non transparente et non conforme aux normes internationales. Israël a décidé des conclusions de l'enquête avant même qu'elle commence en affirmant qu'il avait tout simplement exercé sa légitime défense, a-t-elle fait remarquer. La représentante a encore dénoncé le blocus de Gaza comme une punition collective imposée à 1,5 million de personnes.

La représentante a condamné la politique de colonisation d'Israël et, en particulier, les expulsions de résidents palestiniens de Jérusalem-Est et la destruction de leurs logements. Elle a insisté sur la nécessité d'assurer le suivi du rapport Goldstone. La représentante a demandé l'application des résolutions 242 et 338 sur le Golan syrien occupé, ajoutant qu'Israël devrait en revenir aux frontières de 1967. Toute mesure israélienne visant à modifier la composition démographique du Golan syrien est illégale et doit cesser, a-t-elle souligné. La représentante a par ailleurs réaffirmé l'attachement de son pays et de la population libanaise à la FINUL, et a demandé qu'Israël cesse ses violations constantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a relevé que la situation au Moyen-Orient demeurerait instable, même si la reprise des pourparlers indirects est une étape importante. Il s'est dit préoccupé par l'annonce faite par Israël de construire de nouveaux logements à Jérusalem-Est, mesures qu'il a qualifiées d'inadmissibles. Il a exhorté Israël à faire preuve de retenue, en tenant compte du caractère particulièrement sensible de Jérusalem-Est dont l'avenir dépendra du statut final qui sera négocié. Le Quatuor reste le principal instrument d'appui au processus de paix, a ensuite précisé le représentant russe, soulignant combien son pays y est impliqué en citant notamment la récente visite sur le terrain du Ministre russe des affaires étrangères. Il s'est aussi félicité de l'allègement du bouclage de Gaza et de l'assouplissement des contrôles aux points de passage vers Gaza. « Nous attendons des informations supplémentaires de la part des Nations Unies et d'Israël concernant l'avancement de l'enquête sur l'incident de la flottille », a-t-il dit. Le représentant s'est par ailleurs inquiété des divisions entre Palestiniens et exhorté le Hamas à se joindre à l'Initiative de paix arabe. La Fédération de Russie est prête à poursuivre tous ses efforts dans le cadre du processus de paix, en vue de parvenir à une solution de deux États, avec un État palestinien vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël.

M. CLAUDE HELLER (Mexique) a déclaré que les événements des dernières semaines confirment une fois de plus que la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent continuer de suivre la situation au Moyen-Orient et encourager la reprise des négociations sur la base des accords et engagements préalablement pris. Cela est apparu de façon flagrante après l'attaque contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai dernier. La déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 1^{er} juin reste pertinente, a estimé le représentant qui a rappelé que les parties ont non seulement le droit, mais aussi le devoir, de créer leur propre commission d'enquête. Le représentant a indiqué que sa délégation avait pris note des conclusions de la Commission d'enquête interne israélienne, rendues publiques le 12 juillet, et attendre celles de la Commission publique nationale indépendante d'Israël. Mais ces Commissions ne peuvent se substituer à une commission d'enquête internationale établie selon les critères fixés par le Conseil de sécurité, a fait remarquer le représentant, qui a donc invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour créer une commission qui réponde aux conditions fixées par la déclaration présidentielle du Conseil.

En même temps, le représentant a demandé que toute assistance humanitaire se fasse par le biais des filières existantes, pour éviter toute provocation. Il s'est félicité de la levée partielle du blocus par Israël, ainsi que de l'ouverture partielle de la frontière égyptienne avec Gaza. Rappelant les préoccupations légitimes de sécurité d'Israël, il a souhaité la création d'un mécanisme qui facilite l'accès de l'aide humanitaire et la circulation des personnes. Il s'est par ailleurs prononcé pour la réconciliation intra-palestinienne.

Le représentant a affirmé qu'un dialogue direct et franc était le seul moyen de parvenir à terme à une solution durable fondée sur les différents principes largement soutenus par la communauté internationale. Le Mexique soutient les pourparlers indirects dans la mesure où ils conduiront dans un délai raisonnable à des pourparlers directs. Rappelant que les parties doivent éviter toute violation du droit international et, en particulier du droit international humanitaire, le représentant a condamné les destructions de logements et les expulsions de Palestiniens à Jérusalem-Est, qui constituent, a-t-il rappelé, des violations de la quatrième Convention de Genève. La notion de « croissance naturelle » pose en outre un grave obstacle au processus de paix, a-t-il estimé, en demandant à Israël d'abandonner ses pratiques de colonisation. Le représentant a ajouté que le Mexique soutenait le plan du Premier Ministre palestinien, M. Salam Fayyad, pour jeter les bases du développement économique du futur État palestinien. Le représentant s'est en outre inquiété des violations permanentes par l'aviation israélienne de l'espace aérien libanais, ainsi que de la découverte de caches d'armes dans le sud du Liban, et des récents actes de violence perpétrés contre le personnel de la FINUL. Il a enfin souhaité qu'Israël et la Syrie reprennent au plus vite un processus de rapprochement afin de résoudre notamment la situation du Golan.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil), a apporté son soutien aux efforts de médiation déployés par le Gouvernement des États-Unis pour relancer les pourparlers indirects entre Israéliens et Palestiniens, en espérant que ceux-ci aboutiraient à des négociations directes entre les parties. Si aucun progrès réel n'est accompli dans les semaines qui viennent, la situation sur le terrain ne s'améliorera pas de façon durable, a ensuite averti la représentante. La seule solution au conflit israélo-arabe est l'édification d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, a-t-elle souligné.

La représentante a par ailleurs estimé que l'enquête faite par Israël, sur l'action menée par ses forces contre la flottille d'aide humanitaire pour Gaza, tout en étant une mesure positive, ne remplissait pas les conditions requises par le Conseil de sécurité. La gravité de cet incident et le fait que cette attaque ait eu lieu dans les eaux internationales, exige une enquête conduite sous les auspices des Nations Unies, a-t-elle rappelé, en demandant au Secrétaire général d'entreprendre des efforts pour satisfaire à la demande du Conseil de sécurité. Elle a conclu en saluant la décision israélienne d'étendre la liste des produits pouvant être livrés dans la bande de Gaza, en estimant que cette mesure restait cependant insuffisante.

M. MICHEL RÉGIS ONANGA NDIAYE (Gabon) a salué la nouvelle dynamique insufflée par la communauté internationale, à l'initiative des États-Unis, de l'Égypte, du Maroc, du Quatuor et des Nations Unies, en vue de faire avancer la reprise des pourparlers indirects entre Palestiniens et Israéliens. Pour le Gabon, a-t-il poursuivi, il importe que des solutions soient trouvées aussi bien aux préoccupations sécuritaires d'Israël qu'à la question de la colonisation en Cisjordanie, et à celle de la délimitation frontalière entre les deux États, conformément aux résolutions de 1967 et à la quatrième Convention de Genève.

Le représentant a par ailleurs insisté sur la nécessité de régler la situation en matière de sécurité entre les deux parties. Ceci passe par l'arrêt de la contrebande des armes, souhaité par le Gouvernement d'Israël et par le respect des droits inaliénables des Palestiniens, a-t-il souligné. Avant de conclure, M. Ndiaye a tenu à saluer les efforts entrepris récemment par le Gouvernement israélien visant à un aménagement de sa politique à l'égard de Gaza. Le Gabon, a-t-il rappelé, est favorable à une levée complète des restrictions imposées par Israël.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a déploré l'expiration du moratoire sur les activités de peuplement d'Israël, qui met en lumière la nécessité de trouver une solution à long terme, avec un État palestinien viable et indépendant vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël. Le Royaume-Uni continue d'appuyer l'initiative des États-Unis en faveur de pourparlers indirects, a-t-il poursuivi, encourageant toutefois les parties à passer à des négociations directes aussi vite que possible. Il a demandé à Israël d'étendre le moratoire qui expire, pour une durée indéterminée, et de s'abstenir de toute mesure de provocation comme l'annonce la construction de nouveaux logements à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. De leur côté, les Palestiniens et les États arabes, a-t-il souligné, ne doivent pas ignorer leurs responsabilités et être prêts à prendre des décisions audacieuses. Il faut que toutes les attaques menées à partir des territoires palestiniens contre Israël cessent et que le Hamas mette fin à ses activités violentes, a-t-il insisté. Le Royaume-Uni dénonce également les attaques contre des bâtiments de l'UNRWA. Il a aussi appelé à mener une enquête pour faire toute la lumière sur l'incident de la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza, le 31 mai dernier. Le Royaume-Uni, se joignant aux appels de l'Union européenne et du Quatuor, avait demandé à Israël de lever les restrictions sur les livraisons de marchandises à Gaza, a-t-il rappelé, avant de souligner les progrès réalisés dans ce domaine avec la décision d'Israël de modifier la liste des marchandises autorisées. Le représentant a appelé par ailleurs à la libération de Gilad Shalit, détenu par le Hamas depuis 2006.

M. THOMAS MAYR-HARTING (Autriche) a rappelé que l'on approchait de la fin du moratoire de 10 mois décrété par le Gouvernement israélien en ce qui concerne la construction de colonies en Cisjordanie et des quatre mois de pourparlers indirects à l'issue desquels on espère obtenir des résultats. S'ils ne débouchent pas sur des négociations directes, ce sera une nouvelle occasion manquée, a-t-il averti, avant de rendre hommage à l'Envoyé spécial des États-Unis, M. George Mitchell. Il a aussi mis en garde contre les activités de colonies de peuplement menées par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, y voyant des obstacles majeurs au processus de paix.

La poursuite des pourparlers de paix dépendra des progrès concrets obtenus sur le terrain, a estimé le représentant. L'Autriche reconnaît les préoccupations d'Israël en matière de sécurité et condamne les tirs de roquettes depuis Gaza. En même temps, l'Autriche condamne le blocus de Gaza, qu'elle juge cruel et contre-productif, a indiqué son représentant, qui s'est félicité de l'allègement annoncé par les autorités israéliennes du blocus à Gaza, notamment pour permettre l'importation de matériaux de construction. Ces mesures restent toutefois insuffisantes, a ajouté le représentant, qui a notamment souhaité que la population civile de Gaza puisse retrouver sa liberté de mouvement. Le représentant a par ailleurs condamné les attaques contre des installations gérées par les Nations Unies à Gaza et a rappelé que le Hamas doit assurer la sécurité des employés des Nations Unies dans le territoire qu'il contrôle. Il a regretté l'annonce du report des élections locales palestiniennes et a encouragé les Palestiniens à poursuivre les efforts visant la réconciliation intra-palestinienne.

M.ERTUĞRUL APAKAN (Turquie) a espéré que les pourparlers indirects déboucheront sur des négociations directes entre les parties au conflit israélo-palestinien. Il faut cependant qu'Israël abandonne son approche actuelle, a-t-il prévenu, évoquant notamment l'annonce de la construction par Israël de nouveaux logements à Jérusalem-Est. Les Israéliens ont en outre détruit six bâtiments à Jérusalem-Est et planifient de nouvelles démolitions, a-t-il indiqué. Cela ne contribue pas à restaurer la confiance entre les parties mais sape au contraire les efforts de paix, a-t-il averti. Tout en notant qu'Israël a entrepris des efforts en vue d'autoriser la livraison de nouveaux biens à Gaza, le représentant de la Turquie s'est dit cependant préoccupé par le maintien du bouclage de Gaza et par les souffrances que la population civile palestinienne continue de subir. Le représentant a précisé que 80% des Palestiniens de Gaza continuent de dépendre de l'aide internationale et que le taux de chômage est actuellement de 34%. Le blocus imposé à Gaza est une punition inacceptable et immorale, a-t-il estimé. Le représentant a réitéré l'appel lancé par le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle du 1^{er} juin, pour qu'une enquête approfondie prompte, transparente, crédible et impartiale détermine les circonstances de l'incident de la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai, appuyé en ce sens par la demande du Secrétaire général. Il a espéré que cette commission d'enquête sera créée très prochainement.

M. GÉRARD ARAUD (France) a rappelé que la France souhaitait la pleine mise en œuvre de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 1^{er} juin 2010 concernant la mise en place d'une enquête prompte, crédible, indépendante et conforme aux normes internationales sur l'assaut contre la flottille humanitaire pour Gaza. Il a également souhaité que les efforts des différents acteurs -Turquie, Israël et le Secrétaire général des Nations Unies- permettent de créer cette commission d'enquête. L'affaire de la flottille humanitaire se dirigeant vers Gaza a confirmé que le blocus contre Gaza était à la fois cruel et contre-productif, a affirmé M. Araud, qui s'est réjoui de l'annonce de l'allègement du blocus. Il faut toutefois aller plus loin pour améliorer le sort de la population civile, mais aussi pour faciliter le développement économique, a poursuivi le représentant, qui a souhaité que soient augmentées la capacité des points de passage et les possibilités d'exportations des produits de Gaza. Le représentant a également rappelé la disponibilité de la France pour contribuer à la mise en place d'un mécanisme permettant d'appliquer la résolution 1860. Il a par ailleurs demandé la cessation des tirs de roquettes sur le sud d'Israël et la libération du soldat Gilad Shalit.

Il faut encourager les efforts de médiation actuels pour la réconciliation intra-palestinienne, a déclaré M. Araud. Toutefois, a-t-il ajouté, l'objectif principal reste la reprise des négociations de paix directes en vue d'une paix durable sur la base de deux États. La communauté internationale doit s'engager à accompagner les négociations et à garantir les paramètres d'un accord final. En ce sens, des évolutions sur le terrain sont indispensables, a poursuivi M. Araud, qui a déploré les destructions de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est et qualifié de provocation la poursuite de la colonisation israélienne à Jérusalem-Est. La colonisation dans l'ensemble des territoires palestiniens reste en outre une source de préoccupation majeure. Le moratoire de 10 mois sur les constructions, décidé par le Gouvernement israélien, a certes constitué un premier pas mais aucune paix ne sera possible sans un arrêt complet de la colonisation, a averti le représentant, qui a fait remarquer que la colonisation, loin de contribuer à la sécurité d'Israël, accroît au contraire les dangers.

M. Araud a suggéré diverses mesures de confiance, comme la libération de prisonniers ou encore la poursuite de la levée de restrictions aux mouvements et à l'accès à la Cisjordanie. L'Autorité palestinienne doit pour sa part poursuivre en priorité la lutte contre le terrorisme et veiller à la construction de l'état de droit pour le futur État palestinien. Israël doit accompagner ce mouvement, notamment en Cisjordanie. Les Palestiniens doivent pouvoir percevoir que les efforts vont dans le sens d'une plus grande liberté de mouvement, a résumé le représentant. L'Ambassadeur Araud a déclaré que la relance urgente des négociations suppose aussi des efforts régionaux. La France appelle les parties libanaises à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 et insiste sur le rôle crucial de la FINUL. Elle est prête à prendre toute sa part dans les efforts de paix, y compris en organisant un sommet, a assuré M. Araud. C'est dans ce sens que le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a lancé l'idée d'un sommet pour la paix, qui appuierait les efforts américains, accompagnerait la reprise des négociations de paix entre les deux parties et qui serait préparé en concertation avec tous les acteurs concernés.

M. RUHAKANA RUGUNDA (Ouganda) a regretté qu'aucun progrès tangible n'ait été accompli dans le processus de paix, tout en saluant les efforts des États-Unis et ceux du Quatuor. Il a appelé Israël et la Palestine à faire des efforts en vue d'une paix concrète, avec deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a salué les efforts menés par les Palestiniens pour s'acquitter, en vertu de la Feuille de route, de leurs obligations en matière de sécurité, tout en regrettant les divisions au sein de la population palestinienne. Il s'est par ailleurs dit préoccupé par la construction par Israël de logements à Jérusalem-Est et la démolition, effective ou annoncée, de logements palestiniens par Israël. Concernant le bouclage de Gaza, il s'est félicité des mesures prises récemment par Israël pour lever certaines restrictions mais a souhaité que cette levée soit totale.

S'agissant de l'incident impliquant la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai, le représentant s'est dit favorable à une enquête approfondie prompte, transparente, crédible et impartiale, dans le respect des normes internationales, comme le demandait la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 1^{er} juin. Il a aussi demandé que les parties fassent preuve de retenue et appelé de ses vœux la pleine mise en œuvre de la résolution 1860. Le représentant a par ailleurs regretté les attaques lancées contre le camp de l'UNRWA à Gaza. Concernant le Liban, il s'est félicité du consensus qui a permis

d'assurer la stabilité du pays. Il a cependant noté que des questions préoccupantes subsistent, notamment la violation de la Ligne bleue.

M. LIBAODONG (Chine) a estimé que la situation actuelle au Moyen-Orient restait complexe et fragile. Les négociations politiques représentent la seule façon de régler le conflit au Moyen-Orient, a-t-il affirmé, avant de se féliciter de la reprise de pourparlers indirects. Il a appelé la communauté internationale à consentir davantage d'efforts pour encourager les parties à des négociations directes et le processus de paix, et les parties concernées à faire des compromis courageux, à négocier de bonne foi et à ne prendre aucune mesure qui puisse saper la confiance. C'est pourquoi la Chine s'oppose à la poursuite des activités liées à l'implantation de colonies de peuplement, notamment à Jérusalem-Est, ainsi qu'à l'expulsion de Palestiniens de Jérusalem-Est et à la destruction de leurs maisons.

Le représentant a appelé la communauté internationale à suivre de près la situation et à fournir davantage d'assistance à la population de Gaza. Il a demandé à Israël de mettre totalement fin au bouclage de Gaza. Il a qualifié d'incident déplorable l'assaut israélien du 31 mai contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza et a souhaité la mise en place d'une commission d'enquête, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle du 1^{er} juin.

Mme JOY OGWU (Nigéria) a regretté les incidents qui se sont produits récemment dans la région du Moyen-Orient, tout en saluant la décision d'Israël de lever certaines restrictions sur la livraison de marchandises par voie terrestre dans la bande de Gaza. La levée totale du blocus, qu'elle a qualifiée de « punition collective imposée à un peuple innocent », est essentielle, a estimé la représentante. Israël, a-t-elle rappelé, doit respecter ses engagements en vertu du droit international humanitaire. La représentante a ensuite remercié l'Égypte pour avoir permis la livraison de marchandises provenant du Nigéria vers Gaza. Mme Ogwu a noté la décision d'Israël de créer une commission d'enquête sur l'incident de la flottille humanitaire se dirigeant vers Gaza, mais a jugé essentiel que cette commission respecte le principe de la transparence. Elle a souhaité qu'Israël accepte l'offre du Secrétaire général d'engager une enquête indépendante. Elle s'est dite par ailleurs très préoccupée par la démolition par Israël de logements palestiniens à Jérusalem-Est.

Parallèlement, la représentante a appelé les Palestiniens à faire preuve de retenue et à renoncer à toute action violente. Elle a lancé un appel à l'ensemble des interlocuteurs, y compris la Ligue des États arabes, pour qu'ils facilitent la relance des négociations directes. Elle a notamment salué les efforts entrepris par les États-Unis pour la reprise de pourparlers indirects et s'est félicitée de la visite de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, sur le terrain pour évaluer la situation humanitaire. La représentante a demandé la libération sans condition du soldat israélien détenu depuis 2006, Gilad Shalit, afin de créer des conditions favorables à un échange de prisonniers. La communauté internationale doit rester engagée en faveur de la solution de deux États indépendants vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, a-t-elle conclu, en reconnaissant que cet objectif ne peut être réalisé qu'avec une ferme volonté politique.

M. MOHAMED EDREES (Égypte), au nom du Mouvement des pays non alignés, a dénoncé les nombreuses violations du droit international commises par la puissance occupante, y compris les activités de colonisation et le blocus à Gaza. Il a estimé qu'un règlement juste et durable de la question de Palestine reste hors de portée puisqu'Israël continue de prendre des mesures illégales qui vont également à l'encontre de la solution de deux États viables, vivant côte à côte. Il a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il s'acquitte de ses obligations en vertu du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne a, à maintes reprises, manifesté son intention de poursuivre dans la voie de la paix, de la sécurité et de l'édification d'un État palestinien viable, a affirmé le représentant. En revanche, a-t-il répété, Israël continue de prendre des mesures illégales et de provocation, dont l'assaut contre le convoi maritime civil de la flottille humanitaire se dirigeant vers Gaza en est un exemple. Le représentant a, à cet égard, demandé la constitution d'une commission d'enquête indépendante et crédible. La situation intenable dans la bande de Gaza doit cesser, a insisté le représentant, qui a réaffirmé que les résolutions du Conseil de sécurité et la

quatrième Convention de Genève doivent être intégralement respectées. Il a donc demandé la levée immédiate et totale du blocus.

La communauté internationale doit jouer son rôle et prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux activités illégales d'Israël dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a poursuivi M. Edrees, qui a accusé Israël de saper l'unité du Territoire palestinien par ses multiples points de contrôle installés en Cisjordanie. Le représentant a en outre dénoncé les violations constantes par Israël de la souveraineté du Liban, en ignorant la résolution 1701, dont il a demandé le respect par toutes les parties concernées. Il a par ailleurs affirmé que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le statut juridique ou démographique du Golan syrien occupé resteront nulles et non avenues. Israël doit se retirer totalement du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, a-t-il insisté. Il a rappelé que, si on n'y met pas un terme, les violations israéliennes ne feront qu'accroître les tensions dans la région. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et fixer, de manière claire, les paramètres des négociations, a ajouté le représentant, qui a rappelé la responsabilité des Nations Unies à l'égard de la question de Palestine jusqu'à son règlement définitif. Le Conseil de sécurité ne pourra pas échapper à ses responsabilités, a-t-il dit avant de conclure.

M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a appelé à des négociations directes sérieuses entre Israéliens et Palestiniens, en soutenant que celles-ci ne peuvent aboutir que s'il existe une atmosphère de confiance mutuelle, et si les parties sont convaincues qu'elles peuvent déboucher sur un résultat global, juste et durable. Il a ensuite demandé à Israël de mettre fin à la construction de colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Le Comité, a poursuivi, M. Badji, est perturbé par l'impunité face au manquement prolongé par Israël aux obligations juridiques qui lui sont imposées, et demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour exiger de lui, le respect de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation mais, aussi, le respect de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes de l'ONU. Abordant la question du raid meurtrier du 31 mai dernier mené par les Forces de défense israéliennes contre la flottille humanitaire de la liberté pour Gaza, M. Badji a appuyé sans réserve la recommandation du Secrétaire général en faveur d'une enquête internationale sous les auspices de l'ONU. Concernant le rapport Goldstone, il a soutenu la création par le Conseil de sécurité, d'un comité d'experts indépendants chargé de contrôler les investigations, menées actuellement par chacune des parties, sur les allégations contenues dans ce document.

Mme BERIT ENGE (Norvège) a estimé qu'un État palestinien ne pourra être envisagé tant que perdurera la situation à Gaza. La Cisjordanie et la bande de Gaza devront tôt ou tard être réintégrées pour former une unité territoriale, politique et économique, a-t-elle ajouté. La représentante s'est ensuite félicitée de la décision d'Israël d'alléger le blocus de Gaza, un geste qu'elle a qualifié de « pas dans la bonne direction ». Elle a également souligné que le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, que préside son pays, tenait une part active dans les efforts menés pour justement poursuivre l'allègement du blocus, « sans préjuger du droit légitime d'Israël d'assurer sa sécurité ». Mme Enge a par ailleurs insisté sur le fait que le rétablissement de la circulation des biens et des personnes dans et vers Gaza avait pour objectif à la fois d'accélérer la reconstruction de la zone et d'y relancer le développement économique et social. Le peuple de Gaza ne pourra pas vivre encerclé éternellement, il doit être autorisé à exercer son droit fondamental à la liberté de mouvement, a-t-elle fait remarquer.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a noté que les chances de paix et de stabilité au Moyen-Orient sont de plus en plus menacées, faisant référence notamment aux actions israéliennes qui, a-t-il dit, risquent d'éroder les espoirs placés dans le processus de paix. « La judaïsation de Jérusalem et la poursuite des constructions dans le Territoire palestinien occupé, de même que le bouclage imposé à Gaza et les attaques contre la « flottille de la liberté », constituent des violations flagrantes des droits de l'homme », a estimé le représentant. Il a dénoncé « l'occupation expansionniste » par Israël dans le Territoires palestinien occupé, particulièrement à Jérusalem-Est, qui risque, a-t-il averti, ses caractères musulman et chrétien. « Israël continue de poursuivre des politiques qui sont contraires aux

principes fondamentaux du droit international », a fait remarquer le représentant qui a mis l'accent sur l'annonce faite par Israël de construire 32 logements pour les colons israéliens à Jérusalem.

La Syrie et les autres pays arabes veulent réaliser la paix au Moyen-Orient, comme ils l'ont démontré en lançant l'Initiative de paix arabe de 2002, a affirmé le représentant, qui appelle au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés. Il a dénoncé les violations continues par Israël du droit international, rappelant notamment la récente attaque contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza au cours de laquelle plusieurs civils ont trouvé la mort. Le Conseil de sécurité, par sa déclaration présidentielle, a-t-il rappelé, avait demandé qu'une enquête crédible et transparente soit menée sur cet incident, et que l'acheminement de l'aide humanitaire se fasse sans entrave. Le Conseil de sécurité, a-t-il poursuivi, doit exiger d'Israël qu'il réponde des « crimes de guerre et des crimes contre l'humanité » qu'il a commis contre la population palestinienne à Gaza.

En ce qui concerne le Golan syrien, le représentant a rappelé qu'Israël occupe ce territoire de manière injuste depuis 43 ans. Israël, a-t-il dit, continue d'agir au mépris des résolutions des Nations Unies. Il a, au contraire, ordonné l'expulsion de la population arabe pour y installer des colonies de peuplement. Des activités militaires israéliennes dans cette région ont détruit des terres arables. Les Forces de défense israéliennes ont imposé des souffrances à la population civile, a-t-il rappelé, précisant que 25 personnes ont été blessées à la suite de tirs israéliens. Israël estime que son retrait de cette zone doit faire l'objet d'un référendum qui devrait ensuite être approuvé par 80% au moins de la population israélienne. « Il s'agit tout simplement de manœuvres », estimé le représentant de la Syrie, qui a fait remarquer qu'Israël disposait du plus grand arsenal militaire de la région et est le quatrième pays exportateur d'armes.

M. DOCTOR MASHABANE (Afrique du Sud) a déclaré que l'assaut militaire israélien contre la flottille humanitaire a eu un impact négatif contre la recherche d'une solution durable aux défis auxquels est confrontée la région. Le bouclage de la bande de Gaza, a ensuite dit le représentant, a conduit à des difficultés indicibles pour les citoyens ordinaires de Gaza, et a soumis les Palestiniens à des conditions de vie inhumaines. Il ne peut ni être cautionné, ni perdurer, a-t-il poursuivi, en apportant son soutien à l'appel du Secrétaire général pour lever le blocus à Gaza afin de permettre la circulation, par des points de passage terrestres, des personnes, de l'aide humanitaire et des marchandises. Seul un règlement négocié et durable pourra instaurer la paix et la confiance mutuelle au Moyen-Orient, a-t-il souligné. Concernant l'attaque de la flottille du 31 mai dernier, le représentant a réitéré que sa délégation appuyait le lancement d'une enquête approfondie prompte, transparente, crédible et impartiale, dans le respect du droit international. M. Mashabane a par ailleurs appelé à la cessation de l'implantation de colonies de peuplement et à la destruction des logements des Palestiniens, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La seule solution viable pour la région demeure une solution politique fondée sur la création d'un État palestinien vivant, côte à côte, avec Israël sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, a-t-il conclu.

M. KHALID ABDULLAH KRAYYEM SHAWABKAH (Jordanie) a déclaré que cette réunion avait lieu alors que les États-Unis entreprenaient de nombreux efforts assurer le succès des pourparlers en direct. Il a déclaré que sa délégation appuyait ces efforts et a demandé à Israël de prendre des mesures qui permettent de relancer les négociations directes avec les Palestiniens. Ces discussions doivent être clairement limitées dans le temps et dépendre de critères stricts permettant de vérifier que les engagements ont été honorés, a-t-il affirmé. Chaque partie doit s'engager en faveur de la paix, ce qui signifie qu'Israël doit immédiatement mettre fin à sa politique d'implantation de colonies de peuplement et à toutes les autres activités illégales qui sont menées en violation du droit international, des obligations d'Israël en tant que puissance occupante et des centaines de résolutions des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité, et sapent ainsi les efforts de paix. Seule une solution de deux États est acceptable, a rappelé le représentant. C'est pourquoi, il a demandé à Israël d'accepter l'Initiative de paix arabe, qui permettrait d'une part de résoudre l'ensemble des problèmes de la région et, d'autre part, à Israël de normaliser ses relations avec tous les États arabes et les 35 États musulmans et de s'intégrer dans la région plutôt que de conserver une mentalité de citadelle assiégée. Les progrès économiques et de sécurité réalisés par l'Autorité palestinienne sont menacés par la politique israélienne de bouclage, qui doit cesser immédiatement, a poursuivi le

représentant. La récente agression d'Israël contre la « flottille de la liberté » à destination de Gaza témoigne, a-t-il fait remarquer, du mépris d'Israël pour l'assistance humanitaire.

M. ABDULLAH HUSSAIN HAROON (Pakistan), rappelant que la situation au Moyen-Orient est aussi ancienne que l'Organisation des Nations Unies elle-même, a souligné que la communauté internationale devrait œuvrer pour contribuer à la réalisation d'un règlement politique de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Israël doit mettre un terme à la répression, a-t-il souligné, en dénonçant le bouclage du Territoire palestinien. De l'avis du représentant, la levée de certaines restrictions par Israël est une mesure qui intervient un peu tard et est dérisoire. La situation à Jérusalem-Est n'est guère différente, a-t-il fait remarquer.

Israël doit aussi mettre un terme à l'implantation de colonies de peuplement qui, a rappelé M. Haroon, est contraire au droit international et va à l'encontre des promesses faites par Israël. Cette colonisation est perçue par de nombreux membres de la communauté internationale comme une provocation de taille, a-t-il dit, signalant notamment les modifications imposées au statut de mosquées, d'églises et de cimetières vieux de plusieurs siècles à Jérusalem-Est, pour construire des logements. « Récemment, à Karachi, nous avons pris des mesures pour protéger une synagogue », a-t-il indiqué. M. Haroon a aussi dénoncé la destruction de six bâtiments palestiniens à Jérusalem-Est. La menace de la colonisation continue d'hypothéquer le processus de paix, a-t-il estimé. Les envoyés internationaux dans la région ont constaté que les perspectives de paix au sein de la population palestinienne se réduisent de plus en plus. « La paix ne peut être réalisée par un geôlier et son prisonnier », a-t-il dit. M. Haroon s'est aussi inquiété de l'absence d'enquête crédible sur l'incident de la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza, le 31 mai dernier. Avant de conclure, il a réaffirmé le soutien du Pakistan en faveur d'une paix durable, avec la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant dans la paix et la sécurité avec Israël et tous les pays voisins.

M. SIRODJIDIN M. ASLOV (Tadjikistan), prenant la parole au nom de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), a estimé qu'il était « temps de mettre fin au châtement collectif qu'endure le peuple de Gaza depuis plus de trois ans ». Le blocus israélien doit être levé afin de permettre au million et demi d'habitants de la zone de vivre dignement, a-t-il ajouté. Le représentant a, à son tour, appelé à la conduite d'une enquête sur l'« attaque israélienne contre la flottille humanitaire » qui soit impartiale, transparente, indépendante et basée sur la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 1^{er} juin 2010. M. Aslov a également fait part de la préoccupation de l'OCI quant aux violations de l'espace aérien libanais, qui enfreignent la résolution 1701 (2006) du Conseil. Il a ensuite soutenu l'appel international demandant à « la puissance occupante de cesser d'altérer le statut juridique et la structure démographique du Golan syrien occupé ». Le représentant a conclu en soulignant que le Conseil de sécurité a l'obligation morale et juridique d'agir pour faire appliquer les résolutions pertinentes lorsque le maintien de la paix et de la sécurité internationales est menacé.

M. ESHAGH AL HABIB (République islamique d'Iran) a déploré que le rapport de la mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza n'ait pas été suivi d'actions fortes de la part du Conseil de sécurité. « Cela aurait permis de mettre fin à la culture de l'impunité concernant les crimes de guerre commis par Israël, et empêché peut-être la récente attaque barbare contre le convoi maritime humanitaire vers Gaza », a-t-il noté. « L'appui consenti à Israël par certaines puissances est l'une des réalités les plus amères de notre temps », a-t-il dit. Le représentant a ensuite condamné « les activités illégales d'implantation de colonies de peuplement menées par Israël » dans le Territoire palestinien occupé et estimé que la cause de la crise au Moyen-Orient était « l'occupation illégitime de ce Territoire et non pas l'absence de plan de paix ». Fustigeant la persistance du régime israélien à ne pas respecter ses obligations en vertu du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies, il a ajouté que le développement clandestin de stocks de têtes nucléaires posait désormais une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. La paix durable dans la région ne sera possible que lorsqu'il sera mis fin à l'occupation illégale de la Palestine et des autres territoires arabes occupés, a conclu M. Al Habib.

M. BENÍTEZ VERNON (Cuba) a affirmé que l'occupation israélienne représentait le principal obstacle à la paix dans la région du Moyen-Orient. La communauté internationale ne peut rester passive face à la situation intenable dans la bande de Gaza, a-t-il affirmé, avant de demander à Israël de lever immédiatement, complètement et sans condition le bouclage cruel et illégal de la bande de Gaza. Cuba condamne en outre l'attaque israélienne contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai dernier, alors qu'elle se trouvait dans les eaux internationales. À cet égard, le représentant a demandé qu'une enquête internationale, complète, crédible, indépendante et transparente soit menée sur cette attaque.

Israël poursuit ses activités d'implantation de colonies de peuplement en dépit des appels de la communauté internationale, a affirmé le représentant, qui a dénoncé la destruction de logements palestiniens à Jérusalem-Est et l'expulsion de leurs habitants, ainsi que les attaques de colons contre la population civile palestinienne. Toutes ces mesures sapent le processus de paix et risquent de préjuger d'un accord global sur le statut final de Jérusalem-Est, a-t-il ajouté. C'est pourquoi, le représentant a demandé que le Conseil de sécurité réagisse de toute urgence à ces mesures illégales d'Israël, qui ne visent, selon lui, qu'à saper le processus de paix et à annexer le maximum du Territoire palestinien occupé.

M. HAMIDON ALI (Malaisie) a estimé que l'attaque par les Forces de défense israéliennes contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai dernier, tout comme la démolition de maisons palestiniennes, sont les derniers exemples d'une liste d'actes d'agression et d'actes illégaux menés par Israël à l'encontre du peuple palestinien et de ceux qui veulent l'aider. Concernant l'incident du 31 mai, il est essentiel, a-t-il souligné, que les Nations Unies accélèrent la mise en place d'une enquête internationale conduite sous leurs auspices, conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 1^{er} juin. La Malaisie, a-t-il rappelé, avait demandé la convocation de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Celle-ci pourrait se focaliser sur le bouclage de Gaza et sur l'absence de progrès vers un règlement global de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Elle permettra également de tenir Israël responsable de son intransigeance. Les Nations Unies doivent faire en sorte qu'Israël réponde de ses actions illégales et mette un terme à l'occupation du Territoire palestinien occupé, a-t-il conclu.

M. DANILLO ROSALES DÍAZ (Nicaragua) a condamné à nouveau l'occupation illégale par Israël de territoires palestinien, syrien et libanais et demandé son retrait immédiat. Il a aussi condamné les politiques et pratiques israéliennes de construction et de démolition de logements, ainsi que le bouclage inhumain de Gaza, la politique de morcèlement de la Cisjordanie et d'autres territoires palestiniens. Passant à l'incident de la flottille humanitaire pour Gaza le 31 mai dernier, M. Rosales Díaz a parlé de « meurtre de sang froid et prémédité » de neuf militants civils et désarmés tués par les Forces militaires israéliennes, avant de lancer un appel pour que justice soit rendue. Est-ce que l'arraisonnement illégal d'une flottille humanitaire dans les eaux internationales peut être considéré comme un acte de légitime défense? s'est-il interrogé. Le représentant a également dénoncé la cruauté dont ont fait preuve les soldats israéliens qui ont criblé de balles leurs victimes, comme le révèlent les rapports des médecins légistes présentés par le Gouvernement de la Turquie. C'est pourquoi, il a demandé que le Conseil de sécurité exige d'Israël la levée du bouclage de Gaza. Le Conseil doit également lancer une enquête internationale indépendante à laquelle Israël doit assurer sa pleine coopération et veiller à ce que les auteurs de cette attaque soient traduits en justice.

Mme HEIDI GRAU (Suisse) s'est dite encouragée par les mesures annoncées par Israël afin d'alléger le blocus de Gaza, comme par celles entreprises dans le même sens par l'Égypte. C'est un premier pas, a-t-elle dit, vers une ouverture prévisible et durable des points de passage entre la bande de Gaza et l'extérieur pour les biens et les personnes, conformément à la résolution 1860 du Conseil de sécurité. L'objectif doit être de permettre à la population civile de Gaza de retrouver une vie normale, a poursuivi la représentante, qui s'est dite convaincue que la relance du secteur privé et la reprise des échanges entre la bande et la Cisjordanie constituent des impératifs. Elle a rappelé que la Suisse avait esquissé un mécanisme d'accès viable, prévisible et régulier à Gaza qui respecte les besoins de sécurité d'Israël.

Mme Grau a ensuite constaté la persistance de violations du droit international par toutes les parties au conflit. Elle a rappelé que l'implantation de colonies de peuplement israéliennes constitue une violation du droit international humanitaire et demandé à Israël de geler la poursuite de ses activités à Jérusalem-Est et de reconduire pour une durée indéterminée le moratoire sur les constructions en Cisjordanie, qui arrive prochainement à expiration. La Suisse demande par ailleurs aux autorités israéliennes de révoquer les ordres d'expulsion à l'égard de parlementaires de Jérusalem-Est, a-t-elle indiqué, rappelant que ces mesures sont contraires aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. La Suisse dénonce aussi les détentions arbitraires d'opposants politiques dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et appelle les autorités à respecter l'état de droit et les libertés fondamentales et à poursuivre le processus de réconciliation intra-palestinien, nécessaire pour édifier un État palestinien au service de toute la population. Il faut que le conflit prenne fin, a souligné la représentante, qui a estimé qu'il en va de la crédibilité du système de sécurité internationale autant que de la sécurité des Palestiniens et d'Israël. Elle a rappelé que les contours d'un règlement durable existent. Il faut aussi que le Conseil de sécurité fasse preuve de détermination pour surmonter les obstacles qui empêchent jusqu'à maintenant la réalisation de cette vision, a conclu Mme Grau.

M. ABULKALAMABDUL MOMEN (Bangladesh) a déclaré qu'un règlement durable du conflit israélo-arabe, y compris de la question de Palestine, doit être un objectif stratégique commun. C'est pourquoi, il a appelé l'ensemble des États Membres à appuyer le processus de paix. Le Bangladesh est prêt à contribuer de manière constructive pour parvenir à une solution de deux États, a-t-il assuré. Réaffirmant le ferme appui de son pays au peuple palestinien, le représentant a rappelé que l'occupation de la Palestine est la cause même de la violence et de l'instabilité dans la région. Il a regretté qu'Israël continue d'agir en violation flagrante du droit international humanitaire et des droits fondamentaux des Palestiniens, citant notamment l'attaque lancée par les Forces de défense israéliennes contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai dernier. La communauté internationale attend, de manière légitime, que les restrictions imposées à Gaza soient complètement levées, a-t-il dit. Le représentant s'est dit convaincu qu'une pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale permettra de régler la question de Palestine. La communauté internationale doit mettre fin à l'occupation illégale des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, et des autres territoires arabes, qui dure illégalement depuis 60 ans, en demandant le retrait complet d'Israël de ces territoires. Le Bangladesh est également attaché à la création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant dans la paix et la sécurité avec les pays voisins, a-t-il indiqué.

M. R. KEEGEL (Sri Lanka) a déclaré que le règlement de la question palestinienne était essentiel à l'établissement de la paix au Moyen-Orient et aurait des répercussions au-delà de la région. Il s'est dit préoccupé du sort du peuple palestinien. Tout en notant la levée de certaines restrictions imposées par Israël à la bande de Gaza, il a estimé que de nouvelles mesures doivent être prises pour assurer leur levée complète. Outre l'amélioration du niveau de vie de la population, une telle mesure permettrait d'établir la confiance, a-t-il assuré. Une paix durable suppose la fin du bouclage économique et un retour aux frontières de 1967, a rappelé le représentant. Le Sri Lanka demande de mettre fin à l'implantation de colonies de peuplement qui, a-t-il dit, ne fait qu'accroître les tensions. Pour sa part, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures pour empêcher que son territoire soit utilisé pour lancer des attaques contre Israël. Le représentant a émis l'espoir que les deux parties reprendront, dans un avenir proche, des négociations directes. Avant de conclure, il a exhorté Israël à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant le Golan syrien.

M. JORGE VALERO (Venezuela) s'est dit vivement préoccupé de la crise humanitaire dont souffre le peuple palestinien dans les territoires occupés. La privation des Palestiniens de leurs droits inaliénables, les raids lancés par les Forces de défense israéliennes, la saisie de leurs terres et l'expansion de colonies de peuplement sont autant de violations du droit international, a-t-il souligné. Les crimes commis dans les eaux internationales à l'encontre de la flottille humanitaire qui se dirigeait vers Gaza le 31 mai dernier ont été condamnés par le Conseil des droits de l'homme, a-t-il rappelé. Le représentant a indiqué que l'Observateur de l'ONU dans les territoires palestiniens, M. Richard Falk, a dénoncé les projets expansionnistes de l'État d'Israël, notamment le projet du maire de Jérusalem de démolir des centaines de bâtiments habités par des familles palestiniennes. L'élite politico-militaire de la puissance d'occupation

adopte des mesures illégales visant à modifier le caractère arabe de Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève, a-t-il déclaré.

M. Valero a aussi condamné l'occupation israélienne du Golan syrien, exigeant le retrait immédiat des troupes israéliennes. Il a aussi rejeté la construction d'un mur dans les Territoires palestiniens occupés, rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui l'avait déclaré illégal. En ce qui concerne l'enquête qui doit être menée sur l'incident du 31 mai, il a noté que la commission d'enquête n'a toujours pas été constituée et souhaité que l'enquête soit transparente et crédible. À cause du bouclage de la région, 85% de la population de Gaza dépendent aujourd'hui de l'aide humanitaire, a poursuivi le représentant avant de demander la levée de ce bouclage et l'ouverture des points de passage pour permettre un libre accès à l'aide humanitaire. Avant de conclure, le représentant a réaffirmé l'appui de son pays à la création d'un État palestinien souverain et indépendant. M. Valero a aussi rappelé que la possession de l'arme nucléaire par Israël est une menace dans la région et soutenu, à cet égard, la convocation par la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

M. PEDRO SERRANO, Chef de la délégation par intérim de l'Union européenne (UE), a rappelé que, depuis le dernier débat public du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient en avril, deux événements majeurs étaient survenus: les événements du 31 mai liés à la flottille humanitaire pour Gaza et le débat sur les pourparlers indirects au début du mois de mai.

M. Serrano a rappelé que l'Union européenne avait demandé une enquête prompte, complète et impartiale sur l'attaque israélienne contre la flottille, qui devrait aussi inclure une participation internationale crédible. L'Union européenne s'est en outre dite prête à contribuer à la réaction d'un mécanisme qui permettrait un accès libre et régulier à Gaza, à l'exception d'une liste de produits interdits. La Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, en a discuté avec les dirigeants palestiniens et israéliens lors de sa visite dans la région, la semaine dernière, et présentera, lundi prochain, des options au Conseil des ministres de l'Union européenne, a-t-il précisé.

L'Union européenne s'est félicitée des récentes annonces israéliennes concernant la politique de ce pays en faveur de Gaza, a rappelé le représentant, qui a estimé que la mise en œuvre de ces annonces serait essentielle. L'Union européenne est prête à contribuer à l'ouverture des points de passages mais elle a aussi un certain nombre d'attentes, relatives au volume des importations, aux exportations, aux mouvements de personnes et à la sécurité. L'objectif reste la pleine application de la résolution 1860 (2009) comme de l'accord de 2005 sur la circulation et l'accès à Gaza, a déclaré M. Serrano.

M. Serrano a rappelé que l'Union européenne s'était félicitée de l'ouverture des pourparlers indirects et qu'elle avait invité les parties à les mener de bonne foi, car ils représentent un pas important vers la reprise de négociations directes. L'Union européenne soutient les efforts du Sénateur américain, M. George Mitchell, et rappelle que l'objectif de ces discussions, qui doivent aboutir, dans un délai de 24 mois, comme l'a décidé le Quatuor en mars dernier, à un accord qui donnera lieu à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses voisins. Cette paix globale, a-t-il rappelé, doit être obtenue sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, y compris celui de l'échange de la paix contre la terre, de la Feuille de route, des accords conclus précédemment par les parties et de l'Initiative de paix arabe. Pour l'Union européenne, les discussions de fond doivent commencer au plus tôt. En ce sens, l'adoption de mesures de confiance dans les semaines à venir serait bienvenue, a ajouté M. Serrano, qui s'est dit très inquiet de la situation à Jérusalem-Est et a déploré les récentes démolitions de maisons appartenant à des Palestiniens. Ces dernières, comme les mesures de colonisation, ne contribuent pas à inspirer une atmosphère de confiance, a-t-il ajouté, avant de rappeler que le statut de Jérusalem-Est en tant que capitale de deux États devrait être résolu par la négociation. Enfin, M. Serrano a déclaré que l'Union européenne soutient toute initiative permettant d'améliorer le sort de la population de Gaza, y compris les récents jeux d'été organisés par l'UNRWA, et condamne les récentes attaques contre ces camps d'été qui offrent aux enfants des activités éducatives et récréatives nécessaires pour contrebalancer le climat de violence.

M. LIBRAN N. CABACTULAN (Philippines) a exhorté les parties palestinienne et israélienne à reprendre des pourparlers directs, « un processus difficile mais qui est le seul pouvant permettre de parvenir à une solution viable ». Le climat actuel de méfiance ne peut pas durer, a-t-il ajouté avant de souligner le rôle important du Quatuor, du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), du Mouvement des pays non alignés (MNA) ainsi que des ONG dans la restauration de la confiance entre les deux parties. Évoquant enfin la récente Conférence d'examen sur le Traité de non-prolifération, le représentant a estimé que la réaffirmation, à cette occasion, de la nécessité d'établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient avait ouvert de nouvelles perspectives de paix.

M. GUNNAR PÁLSSON (Islande) a dit attacher une grande importance aux pourparlers indirects entre Israéliens et Palestiniens et a souhaité qu'ils débouchent sur des négociations directes. Il a salué l'allègement du blocus de Gaza et souligné la nécessité pour les parties d'assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Il s'est en revanche dit préoccupé de la poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement, notamment à Jérusalem-Est, et a estimé que la démolition de bâtiments palestiniens à Jérusalem-Est et l'expulsion de leurs habitants ne pouvaient que saper la confiance. Le représentant a dit reconnaître les préoccupations d'Israël en matière de sécurité mais a jugé illégal le blocus de Gaza, ajoutant que la situation dans la bande demeurait intenable. Il a aussi condamné tous les actes qui ont causé la perte de vies humaines lors de l'incident de la flottille humanitaire se dirigeant vers Gaza, le 31 mai dernier. L'Islande soutient pleinement l'idée d'un accord aboutissant à la création de deux États, a rappelé le représentant.

M. DIEGO MOREJÓN (Équateur) a réaffirmé que son pays attachait la plus grande importance au respect des principes du droit international et à un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Il s'est dit à cet égard préoccupé par le fait qu'Israël continue d'ignorer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et a appelé à soutenir les efforts visant à obtenir de ce pays qu'il cesse d'agir en violation du droit international. Le temps est venu d'arriver à des résultats positifs, a-t-il estimé, exhortant les parties à parvenir à un règlement pacifique et durable, dans le respect des engagements pris en vertu de la Feuille de route.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel